

FICHE AMENDEMENT

Proposition d'amendement à l'Article : 1

Déposée par M. Pierre LEQUILLER, Président de la Délégation pour l'Union européenne

Article 1 :

Dans le point 1., après les mots : « leur avenir commun », insérer les mots : « sur la base d'une union sans cesse plus étroite » ;

Explication éventuelle :

La référence à "Union sans cesse plus étroite" est actuellement partie intégrante des Traités. La supprimer constituerait un signal négatif vis-à-vis des citoyens européens.